

Image not found or type unknown



Démarche pour se faire régler des dommages et intérêts

Par **crish75**, le **31/05/2008** à **14:17**

Victime de diffamation, le tribunal correctionnel nous a donné gain de cause, et il a condamné l'autre partie à des dommages et intérêts. Nous avons reçu un courrier de notre avocate qui indiquait qu'elle envoyait la grosse, que signifie ce terme. Comment allons-nous être payés? De plus, nous avons réglé 1000€ en dépôt et consignation, comment récupérer cette somme? Devons-nous prendre un huissier? Merci